



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière virtuelle du mercredi 18 novembre 2020 de 18h00 à 20h00

Présent.e.s: Mme Lydia Mutyebele Ngoi, Echevine en charge de l'Égalité des Chances ; Mr Nicolas Gheude, collaborateur de Mme Lydia Mutyebele Ngoi ; Mme Emily Bouché, collaboratrice à la Régie Foncière ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mme Edith de Ryckel (Les amis des aveugles et malvoyants) ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mr. Jean-Marc Hollants (CCPH Uccle) ; Mme Alexandra Daoust ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille) ; Mr Charly Douglas ; Mr Drozd David (Beyond Limits. Life without Barriers) ; Mr Merlin Gillard (AMT Concept) ; Mme Ibtissamm ANOUNOU (AMT Concept) ; Mr Jacques Dekoster.

Excusé.e.s: Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr. Eric De Velder (CCPH Etterbeek) ; Mr Jean Depasse ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mme Alexandra Todeanca (Le 8ème Jour) ; Mme Camille Herve, Coordinatrice des dispositifs d'accompagnement personnalisé dans les écoles de la Ville ; Mr Vincent Carrière (CPAS) ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique).

Secrétariat: Mme Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Introduction par Mme Lydia Mutyebele Ngoi, nouvelle Présidente du CCPH

Mme Lydia Mutyebele Ngoi a pris ses nouvelles fonctions en tant qu'Echevine en charge de la Régie Foncière, du Patrimoine et de l'Égalité des Chances en date du 19/10 et succède ainsi à Mr. Khalid Zian. Dans cette nouvelle fonction, elle prend également la relève en tant que Présidente des Conseils Consultatifs coordonnés par la Cellule égalité des Chances. Nous lui souhaitons la bienvenue !

2. Approbation du PV de la séance plénière du 16 septembre 2020

Le PV est approuvé.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

3. Accessibilité du Bois de la Cambre

Du lundi 14 septembre 2020 au dimanche 15 novembre, la Ville de Bruxelles et la Région bruxelloise ont procédé à un test de mobilité dans le Bois de la Cambre afin de tester le nouveau plan de circulation proposé. Durant la période du test, des évaluations ont été réalisées. Il était notamment prévu des comptages de véhicules dans le Bois de la Cambre, sur les grands axes régionaux, mais aussi dans les voiries des quartiers environnants de la Ville de Bruxelles, d'Ixelles et d'Uccle. Des aménagements complémentaires pourraient ainsi être encore réalisés en cas de nécessité. Plus d'information sur le site web de la Ville : <https://www.bruxelles.be/nouveau-test-de-mobilite-pour-le-bois-de-la-cambre>

Le CCPH a souhaité interpellé le Collège communal et plus particulièrement Mr Dhondt, échevin en charge de la mobilité à ce sujet. Le cabinet de ce dernier n'était malheureusement pas encore en mesure de fournir les résultats des études en date du 18/11 et a donc proposé de postposer son intervention à la prochaine séance du CCPH début 2021.

En attendant, le CCPH a formulé les demandes suivantes à prendre en considération en vue d'éventuels aménagements et des évaluations :

1/ Favoriser les accès au bois (grande boucle) pour les rendre accessibles aux chaises et rollators : actuellement peu sécurisé le long des 8 avenues étroites qui y mènent ou le trafic est dense et les trottoirs ne répondent pas aux normes.

2/ Faciliter l'accessibilité dans le bois en prévoyant des abaissements de trottoirs et barrières franchissables. Une grande partie des barrières semble récemment avoir été raccourcies mais ce n'est pas encore le cas pour celles placées à hauteur de l'avenue du Brésil et l'avenue de St Job : ces dernières empêchent radicalement le passage de personnes en chaise, de tandémistes (e.a. aveugles), de cargo-bikes et de tricyclistes. D'autres barrières sont mal combinées avec des bourrelets d'asphalte. Finalement, les avaloirs d'égout aux barres longitudinales (souvent caché par des feuilles mortes !) représentent de vrais pièges ou des roues de chaises etc. peuvent se coincées.

3/ Rabaisser les trottoirs et prévoir des feux à bouton poussoir accessible sur les traversées des voies autorisées au trafic motorisé (Diane & Boitsfort).

4/ Inclure dans les évaluations du test en matière de traversées du bois comme pour son usage de loisir « tou.te.s les Bruxellois.es », PMR inclus !

5/ Dans la majorité des cas, les personnes qui possèdent une carte PMR et se déplacent en voiture peuvent utiliser les emplacements ordinaires pour se garer. Pour ces personnes, ce qui compte le plus, est de trouver un stationnement libre à proximité de la destination, peu importe si le stationnement est PMR ou ordinaire. En conséquence du nouvel aménagement du Bois de la Cambre, le nombre de stationnements ordinaires dans le Bois a fortement diminué pendant la phase test donc trouver le stationnement libre en journée ensoleillée est très difficile et par conséquent les stationnements PMR sont encore plus sollicités. Par exemple, le carrefour de l'avenue de Flore et l'avenue de l'Orée est la seule entrée au Bois de la Cambre du côté d'Ixelles où on peut entrer en voiture. Pourtant, il y a seulement deux stationnements PMR sur l'avenue de Flore. Le CCPH demande donc d'augmenter de manière significative le nombre des stationnements PMR à ce carrefour et de créer des stationnements PMR aux autres entrées du Bois.

4. Avancées du PAVE à la Ville de Bruxelles

Les représentants des services et cabinets en charge du suivi du PAVE n'ayant finalement pas pu préparer de présentation des avancées en ce jour, le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière début 2021.

En attendant cette prochaine rencontre, voici ce qui a été communiqué par la Direction du Département des Travaux de voiries à ce sujet dans le cadre de l'évaluation du plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » : La Ville de Bruxelles dispose dès à présent des recommandations de réaménagements cataloguées par ordre prioritaire en fonction de l'intensité d'usage des itinéraires, et est sensé s'en inspirer pour monitorer les avancées dans les années à venir. A court terme, des projets pour la mise en conformité de passages piétons existants sont planifiés de manière pluriannuelle tel que le projet pour la rue du Champs de la Couronne et des voiries adjacentes (rues du Siphon, ter Plast, etc.) où des bordures d'une quinzaine de passages piétons (ainsi que la mise en place de dalles podotactiles) sont notamment adaptées pour les rendre accessibles à l'ensemble des usagers. A moyen terme, les recommandations du RRU et du PAVE sont prises en compte de manière systématique dans les projets d'aménagement de façade à façade. Adaptations récentes : rue Philippe de Champagne, rue des Hirondelles, etc. et futures : Porte d'Anvers.

Le CCPH remarque que l'accessibilité en voiture de la personne en situation de handicap aux espaces publics n'attire pas beaucoup d'attention dans PAVE. Pourtant, dans notre population, il y a des personnes fragilisées dans leurs déplacements en raison de leur handicap (ou leur âge) qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun et la mobilité douce. Pour cette catégorie de personnes, la voiture est un moyen de transport inégalable et irremplaçable. Elle permet aux personnes en situation de handicap de vivre de manière plus autonome et d'être intégrées à la société et de participer dans la vie économique, sociale et culturelle de la ville, de la région et du pays.

Depuis la création des zones piétonnes, les personnes en situation de handicap moteur sont donc doublement pénalisées:

1) Ne pouvant plus accéder en voiture aux destinations situées dans les zones piétonnes (commerces, administrations, lieux culturels, lieux de travail, etc.), les personnes handicapées doivent maintenant parcourir des distances bien plus conséquentes, souvent infranchissables. Pourtant, pour ces personnes, chaque déplacement est un réel parcours du combattant qui inflige régulièrement des douleurs physiques. Un taxi ou un fauteuil roulant électrique deviennent trop souvent le seul moyen de déplacement.

2) De plus, une série d'emplacements pour les personnes handicapées, qui se trouvaient dans des zones anciennement ouvertes à la circulation, n'ont pas été recréés autour des zones piétonnes. Les emplacements recréés sont souvent trop loin des destinations situées dans des zones piétonnes (voir également points divers concernant le réaménagement du quartier Stalingrad).

5. Projet de rénovation de nouveaux logements Rempart des Moines

En vue de répondre à l'engagement de la Ville de prévoir, dans chaque nouveau projet de construction ou réaménagement de logements, un minimum de 5 à 10% de logements adaptables ou adaptés, le

département de la Régie Foncière a souhaité solliciter les membres du CCPH afin d'étudier, de manière plus précise, les besoins de logements adaptés en fonction de l'intérêt de potentiels futures occupants. Ceci afin de garantir que l'offre réponde bien à la demande sur le marché et que les investissements dans ce type de logements soient bien pertinents.

Les remarques suivantes ont été notés lors de la présentation du projet logement + abords Rempart des Moines :

- Il est préférable de prévoir les logements adaptés/adaptables aux rez-de-chaussée et non aux étages. Ceci afin de faciliter l'évacuation en cas de besoin. La demande sera étudiée mais a priori les plans ont déjà été validés par les pompiers : une évacuation via la façade est en étude. Il faudrait éventuellement prévoir des sas de sécurité incendie aux étages dans ce cas.
- Veiller à ce que toutes les portes dans le bâtiments (également les portes d'entrée des appartement voisins) soient accessibles.
- Il est suggéré de prévoir du mobilier adaptables dès le départ et non en fonction de l'habitant (ex. table de travail de cuisine amovible, prévoir d'office les barres d'appuie dans la salle de bain,...). Ceci afin d'éviter des nouveaux travaux et frais dans un deuxième temps.
- Prévoir des ascenseurs sonores, signalétiques tactiles etc. dans les communs pour les personnes malvoyantes.
- Prévoir des dispositifs pour recharger les chaises électriques et des locaux sécurisés pour ranger les chaises adaptés aux sports, dans la salle de sport.
- Il a été remarqué qu'il n'y a pas de logements PMR de plus de 2 chambres ce qui pourrait être utile pour les PMR en famille, avec un.e assistant.e, etc.
- Une attention particulier a été demandé pour prévoir un revêtement adapté dans la salle de sport et des dispositifs adaptés au niveau de la ferme urbaine (serres et jardinières accessibles).
- Veiller à n'avoir aucune différence de niveau de sols : que ce soit au niveau des accès aux loggias ou éviter tous seuils de porte.
- Prendre en compte des hauteurs adaptées pour toutes les prises, interrupteurs, thermostats,...
- Le CCPH rappel de manière général de se référer au guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible (<https://cawab.be/Guide-d-aide-a-la-conception-d-un-batiment-accessible.html>) ainsi qu'aux 7 principes de base du *Universal Design* (<https://www.toegankelijkgebouw.be/Home/UniversalDesign/7basisprincipes/tabid/94/Default.aspx>) pour s'inspirer des possibilités techniques aux préalables avant d'identifier les futures locataires. Pour les infrastructures sportives, il a été rappelé l'existence du guide Handi Cap Sport : https://handy.brussels/wp-content/uploads/2019/03/190228_Handi_Cap_Sport_guide-digital.pdf

6. Rappel de la Charte Handistreaming et de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées par Mr. Drozd

Par manque de temps, le point a été reporté à la prochaine séance plénière début 2021. En attendant et pour rappel : <http://pouvoirs-locaux.brussels/theme/egalite-des-chances/handistreaming> et <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tccconvf.pdf>

7. Divers

- ✓ **Action 03/12** : Les deux actions prévues pour marquer le 03 décembre, Journée Internationale des Personnes Handicapées, ont dû être postposées en vue du contexte sanitaire. La première action visait à organiser une exposition pour sensibiliser le personnel de la Ville et le grand public au handicap en collaboration avec l'asbl Le 3^{ième} œil au Centre Administratif de la Ville et son antenne à Laeken. La deuxième action visait à inaugurer une statue de l'asbl Chaisart (<https://wal.autonomia.org/article/chais-art-nouveau-site>) dans un lieu public sur le territoire de la Ville or le manque d'échanges n'a pas pu permettre d'identifier un lieu adéquat pour ce faire. Les membres du CCPH ont donc été invités à proposer des lieux pour installer la statue. Ils ont également été sollicités pour récolter des idées d'actions en ligne à diffuser le 03.12.

Quelques suggestions d'endroits pour placer la statue Chaisart : à tout endroit où il y a beaucoup de passage, exemple rue Neuve ; dans ou aux alentours des gares,...

Idées d'actions pour le 03/12 : diffuser des images de personnes en situation de handicap sur les écrans de la Ville. Ce projet rejoint le projet initial de l'asbl le 3^{ième} œil – la deadline est malheureusement courte pour réserver les écrans et adaptés les visuels d'ici le 03.12 mais l'idée sera étudié pour diffuser les images de l'expo virtuellement.

- ✓ **Projet Good Move** : Le projet Good Move s'affirme aujourd'hui comme un projet de Plan Régional de Mobilité au service de la qualité de vie des citoyens et du dynamisme de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour atteindre ces objectifs, Good Move envisage de repenser l'offre de mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale pour la mettre au service de l'utilisateur en proposant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun. Plus d'informations ainsi qu'un accès aux cartes des réseaux sur le site web : <https://goodmove.brussels/fr/plan-regional-de-mobilite/>

Avec la mise en œuvre du Plan Régional de Mobilité « Good Move » dans la Ville de Bruxelles (et pour commencer dans le Pentagone), le Collège communal souhaite impliquer dès le début, les différents acteurs concernés... notamment les personnes à mobilité réduite. Il a donc été proposé d'organiser une réunion Zoom réunissant les cabinets en charge de la mobilité et de l'égalité des chances, le service égalité des chances et la cellule mobilité pour discuter de la meilleure manière d'interroger le CCPH (+ autres acteurs « PMR ») à propos de la mobilité dans le centre-ville. L'idée est de récolter les infos sur les volontés et besoins lors de la phase de diagnostic du projet (qui se termine dans un mois) pour pouvoir les prendre en compte lors de l'élaboration des schémas de circulation par la cellule mobilité. Les membres du CCPH ont dès lors été consultés pour identifier les meilleurs moyens de communication/consultation du public cible. Les recommandations seront transmises en réunion zoom en date du 25/11. Les membres du CCPH encourage l'idée de passer par un questionnaire en ligne à diffuser via les associations et réseaux sociaux.

- ✓ **Mesures COVID pour PMR isolées** : Lors de la dernière séance plénière de septembre, les membres du CCPH avait interpellé la cellule et le cabinet en charge de l'égalité des chances sur le fait qu'aucune mesure n'avait été mise en place par la Ville pour soutenir les citoyen.ne.s à mobilité réduite dépendant.e.s d'aide externe et se retrouvant fortement isolé.e.s pendant le premier confinement de mars à mai. Entretemps, une collaboration avec l'asbl le 3^{ième} œil qui propose des services à domicile, des activités et une écoute pour sortir de l'isolement ce public cible, a été mise en place avec le soutien de l'échevinat en charge de l'égalité des chances.

La situation actuelle étant moins abrupte mais toujours complexe pour ce public cible, il a été demandé aux CCPH de partager des recommandations pour les services de la Ville afin de soutenir pour un mieux ces personnes isolées. Une suggestion du CCPH serait de diffuser les numéros d'écoute/aide par flyer dans toutes les boîtes aux lettres.

Suite à la rencontre avec le CCPH en date du 18/11, Mme Mutyebele a proposé au Collège en date du 19/11 d'élargir l'action à destination des seniors isolés sur le territoire de la Ville aux personnes en situation de handicap isolées : pour rappel il s'agit de contacter les personnes via des jobistes pour parler et échanger, organiser des livraisons de sapin de Noël (aux frais des citoyen.nes), de colis alimentaires en cas de besoin ou d'impossibilité de faire ses courses. Étant donné que l'administration n'a pas accès aux bases de données pertinentes pour identifier les PSH isolées, elle fera appel aux asbl de Personnes Handicapées pour communiquer au maximum sur cette action.

- ✓ **Réaménagement de la Rue Sainte-Catherine** : La rue Sainte-Catherine ne sera plus accessible aux voitures à partir de la fin de l'année prochaine. Le CCPH demande à être consulté dans le projet de réaménagement et particulièrement pour veiller à l'accessibilité des commerces sur cette artère.
- ✓ **Retours Plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » 2020-2022** : L'évaluation du Plan d'action est toujours en cours. Celui-ci sera présenté au Collège et Conseil Communal d'ici la mi-février 2021 au plus tard. Quelques nouveaux objectifs y ont été inclus. Le document de base (càd la version du plan 2018-2020) est toujours disponibles sur le site de la Ville. A ce jour aucune retour n'a été fait par les membres du CCPH.
- ✓ **Emplacements PMR BOZAR** : Il s'avère qu'après plusieurs demandes, il n'y a toujours pas de nouvel emplacement PMR aux alentours du BOZAR. Ce point avait entre autre été abordé en groupe de travail « Mobilité... » et transmis au service de stationnement de la Ville à travers une note écrite.
- ✓ **Présentation du projet TRIPS** : Ce projet a pour but d'améliorer l'accessibilité des transports publics en Europe pour les personnes à mobilité réduite. L'idée est de s'appuyer sur les expériences des personnes à mobilité réduite pour identifier différents obstacles et besoins en termes d'accessibilité. Ensuite, une co-production qui associe des PMR et quelques travailleurs des sociétés de transport public, devrait permettre de réfléchir ensemble à des solutions pour rendre les transports publics accessibles aux PMR. Plus d'informations sur ce projet : <https://trips-project.eu>
L'asbl AMT Concept est e.a. chargé de mener le projet en Belgique. Plusieurs membres du CCPH seront impliqués dans la partie analyse et échange avec les sociétés de transports locaux. Ils/elles informeront les autres membres du CCPH et l'administration communale des avancées et conclusions du projet au moment venu (au plus tard début 2023). Une présentation du projet pourra être remis à l'agenda de la prochaine séance plénière du CCPH début 2021.
- ✓ **Emplacements PMR dans le quartier Stalingrad** : Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Stalingrad, une première rencontre de riverains a eu lieu dans le courant du mois d'octobre. Un membre du CCPH y était présent et nous informe que le projet mènerait à l'élimination des emplacements de parking le long de l'avenue Stalingrad. Plusieurs emplacements PMR disparaîtront donc également. Il a été promis de recréer ces emplacements dans les rues voisines or cet engagement avait également été fait dans le cadre du projet piétonnier au centre-ville (Blvd Anspach

etc) ou de nombreuses places PMR ont disparues et ne semblent pas avoir été toutes recréées dans les environs tel que promis.